


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Des décrets odieux dans la lignée d'une réforme des retraites scandaleuse

Dimanche 30 juillet, en plein cœur de l'été, le gouvernement concrétise la fermeture des régimes spéciaux des retraites par la parution de 4 décrets au Journal Officiel.

Il met ainsi fin à des régimes pionniers qui étaient le conquis de la lutte de travailleurs, régimes pionniers en matière de droit à la retraite et adaptés à l'organisation du travail dans ces secteurs.

Ainsi dès le 1^{er} septembre, les nouveaux embauchés de la RATP, des Industries électrique et gazière, des clercs et employés de notaires et de la Banque de France seront recrutés au régime général.

L'impact économique de la fin de ces régimes spéciaux se matérialisera d'ici une dizaine d'années et représente des économies de bouts de chandelles ! Quelle urgence y avait-il à les supprimer !

Le Ministre du travail annonce donc, dans un communiqué qui accompagne la sortie de ces décrets, cette fermeture comme « en faveur d'un système de retraite plus équitable ».

Il dit aussi que cela « contribue dans la durée à l'équilibre et à la justice de notre système par répartition ». Il essaie de faire passer une mesure qui aura très peu d'impact sur l'équilibre économique du système des retraites comme une mesure nécessaire de justice sociale et d'équité entre les travailleurs.

De même, il prétend assurer la justice, en préservant des départs avant l'âge légal pour les personnes en invalidité ou inaptitude, mais elles devront travailler 2 ans de plus que dans les règles actuelles.

En quoi, la fin de ces régimes spéciaux va-t-elle avoir un impact sur l'ensemble des salariés ? En quoi cette suppression va faire œuvre de justice et d'équité, quand au final tous, les salarié.es du public comme du privé, devront travailler 2 ans de plus, même ceux bénéficiant d'un départ anticipé pour pénibilité ?

Cette diminution de notre temps libéré aura un impact sur la santé des travailleurs et ne leur permettra pas de profiter de leur retraite en bonne santé.

La fin des régimes spéciaux s'inscrit bien dans une volonté de casser des statuts et de privatiser des entreprises autrefois publiques. Elle tourne le dos à la reconnaissance de la pénibilité dans ces secteurs et remet en cause l'attractivité des métiers aujourd'hui particulièrement défallante. Le gouvernement justifie cette suppression au nom d'une organisation du travail révolue dans ces

entreprises et au nom de la suppression des inégalités de traitement avec les salariés du privé. C'est le cas aujourd'hui à la SNCF qui peine à embaucher.

L'été ne fera pas passer la pilule, d'une réforme brutale, injustifiée et injuste pour l'ensemble des travailleurs.es. La CGT prépare une rentrée revendicative sous le signe de la mobilisation, une loi même mauvaise peut être abrogée. Nous travaillons à la construction d'un rapport de force permettant par la grève et des luttes de haut niveau de gagner de véritables mesures de justice sociale : retraite à 60 ans, SMIC à 2000€, augmentation des salaires, pensions et minima sociaux, réduction du temps de travail hebdomadaire à 32h...

Montreuil, le 2 août 2023